Union Nationale des Syndicats Autonomes

GAMELLES ET BIDONS

INTERREGION
du Sud-Ouest
VIVE 2016

Le syndicalisme utile et efficace

Alors que nous avons basculé sur la nouvelle année 2016, on peut affirmer que l'UNSA aura fait, en 2015, du syndicalisme utile et efficace. Ainsi au mois de mars le syndicat UNSA Douanes a signé un accord ministériel prévoyant deux mesures financières pour les personnels de la Douane.

Il s'agissait de la mise en place d'un complément spécifique à la prime de restructuration et d'une revalorisation progressive de l'IMT. Après une première revalorisation de l'IMT en mars 2015, nous verrons son montant passer en mars 2016 de 70 à 76,50 euros (89,48 euros dans 2 ans). Par ailleurs, notre fédération a aussi obtenu du ministère le versement en octobre 2015 d'une prime de 100 euros à tous les personnels sans distinction de grade.

Le protocole d'accord dit PPCR sera lui aussi appliqué malgré le rejet des organisations majoritaires à Bercy. A cet égard, il sera nécessaire de peser de tout notre poids, dans les futures discussions, afin que 2 pas en avant ne soient pas suivis de 3 pas en arrière.

Ce protocole concerne les carrières et les rémunérations de l'ensemble des personnels de la Fonction publique. Notre fédération UNSA Finances y est favorable car cet accord, entre autres, :

- ✔ réaffirme l'unicité de la Fonction publique de carrière et le statut des fonctionnaires,
- ✔ restructure les grilles avec des gains,
- ✔ intègre une partie des primes dans le traitement indiciaire (7 points d'indice majoré pour les A, 5 pour les B et 3 pour les C) et augmente ainsi le montant de la pension au moment de la retraite
- ✔ acte en 2016 un rendez-vous salarial.

De plus notre fédération avait fait savoir au ministère son intention de signer le plan égalité professionnelle qui augmente le nombre de berceaux et crée une autorisation d'absence pour les agents dont l'épouse ou la compagne est enceinte, plan rejeté par Solidaires et la CGT mais dont le ministre a décidé néanmoins la mise en œuvre.

En février 2015, c'est la revalorisation d'un euro des titres restaurant que la fédération UNSA obtenait.

Ainsi pas à pas, par paliers successifs, l'UNSA à Bercy a obtenu des avancées pour l'ensemble du personnel et compte bien continuer en 2016 !

Bordeaux, ton univers impitoyable

Quand certaines traditions ancestrales clament une mise à mort, alors il n'y a plus rien à faire … quand les chasseurs sonnent l'hallali, alors plus rien ne peut les freiner, ni eux ni leurs chiens!

Non, on ne parle pas ici de la corrida, sujet ô combien sensible dans certains esprits des gens du Sud mais plutôt d'un corridor d'une "mort… administrative".

La section UNSA Douanes BORDEAUX regrette que l'administration joue parfois avec les principes élémentaires de l'humanisme et du droit … et s'explique…

Que l'on sanctionne un fonctionnaire pour des faits et des actes non conformes à la déontologie …

UNSA Douanes l'accepte !

Quand les faits sont totalement avérés et par conséquent punis …

UNSA Douanes l'accepte !

Quand une enquête administrative est menée à charge et à décharge …

UNSA Douanes l'accepte !

MAIS

Que l'on argumente une grave sanction avec des motifs vieux de plus de vingt années …

UNSA Douanes s'interroge !

Que cette enquête ne soit menée qu'à charge pour "détruire" un homme ou une femme …

UNSA Douanes tousse !

Que des faits supposés suspensifs ouvrent une salve de tirs à vue …

UNSA Douanes s'indigne !

Tout cela pour dire qu'il existe deux justices en douane… une pour les condamnés d'avance et l'autre pour une minorité qui passe à travers les mailles d'un filet que l'on a, volontairement, largement entaillées.

En espérant que l'administration et ses représentant(e)s zélé(e)s feront à l'avenir tout autant preuve d'énergie et d'engagement pour défendre et soutenir un agent qu'ils en ont fait montre pour exhumer des comportements passés et les décortiquer à la lumière du jour sans légitimation tangible".

ITE MISSA EST.

L'effort sur la sécurité doit se poursuivre

La douane française recevra prochainement de nouveaux moyens tant matériels qu'humains qui serviront entre autres à renforcer la sécurité des contrôles menés par les douaniers. Ces décisions, prises par la Direction générale, rompent avec ce qui se faisait depuis de nombreuses années. Elles ont été dictées par les actes terroristes ayant frappé notre pays en 2015 et par l'insécurité mondiale croissante. L'UNSA attache une grande importance à ce que le travail des agents des douanes puisse se dérouler dans les conditions maximums de sécurité. Que ce soit au niveau national, par le biais de l'UDT ou au niveau local, l'UNSA a relayé des propositions de nature à renforcer la sécurité des contrôles douaniers. Ainsi nous avons adressé le 23 novembre 2015 une lettre au DI de Bordeaux sur ce thème.

Concernant les moyens humains, les besoins en renfort d'effectifs sont patents dans bien des services de la DI, tant dans la branche surveillance que chez les OPCO ou les AG.

Sur la DI de Bordeaux, nous pouvons prendre comme exemple les aéroports qui compte tenu de la croissance du trafic manquent cruellement d'agents. Également, le CODT, pièce maîtresse dans le renseignement, la coordination et la traque des actions frauduleuses, fait jusqu'à présent face à une pénurie d'effectif. Pénurie gérée jusqu'à présent en déshabillant d'autres services (BSE Bordeaux …).

Par ailleurs, un service comme la BSI d'Hendaye, dont la spécificité de l'organisation opérationnelle est basée sur un travail par équipe de 8, les nouvelles pratiques de contrôles (sans les nommer ici par souci de discrétion) définies par la DG, ne pourront être appliquées que si les équipes sont portées à 9 et par conséquent les effectifs de la brigade recalibrées à hauteur. De même, une augmentation subite de 3 % des effectifs douaniers ne peut être sans conséquence sur le CSRH qui travaille dèjà à flux tendus.

L'UNSA continuera donc à mener, auprès de notre administration, dans un sujet aussi important que celui-ci, le combat en première ligne afin de faire remonter les besoins réels du terrain.

Un nouveau décompte des points au TAM

Un nouveau décompte des points pour l'inscription au Tableau Annuel des Mutations a été retenu par l'administration. Il privilégiera dès le TAM 2017 l'ancienneté à la résidence.

Son format est le suivant :
- 3 points par année d'ancienneté dans la catégorie
- 3 points par année d'ancienneté en douanes
- 1 point par mois d'ancienneté à la résidence (plafonné à 7 ans soit un maximum de 84 points).

Par ailleurs, la DG a acté la fin de l'interdiction d'inscription au TAM pour les agents non titulaires de leur grade depuis au moins un an au 1er janvier de l'année du tableau.

ZUS….T

Alors que la DGFIP et la Douane refusent de verser les rappels de rémunérations vieilles de plus de 4 ans, le Tribunal Administratif de Besançon a jugé que la prescription ne courre qu'à compter de l'arrêté de reconstitution de carrière. Tant à la Direction générale des finances publiques qu'à la Direction générale des douanes et droits indirects, les agents qui sont ou ont été affectés en zone urbaine sensible, voient leur carrière reconstituée de l'avantage spécifique d'ancienneté. Toutefois ces administrations refusent les rappels de rémunération au-delà de 4 ans en application du principe de la prescription quadriennale applicable aux dettes de l'État.

L'unsa "nouvelle" aquitaine est née !

Première organisation syndicale à avoir mis en phase son organisation interprofessionnelle avec les nouvelles régions, l'UNSA a tenu un congrès à Talence le ***16 décembre 2015*** constituant ainsi une nouvelle union régionale (Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes). Cette nouvelle union regroupe près de 20 000 adhérents réparti entre secteurs public et privé. l'UNSA est, rappelons-le, un syndicat jeune, implanté dans le secteur public et en voie de conquête dans le privé. A très court terme, son objectif est d'être une organisation syndicale représentative au niveau national. Les élections de fin 2016 dans les Très Petites Entreprises (TPE) pourraient lui en donner l'occasion.

le secrétaire général *Philippe Despujol*

représentant l'UNSA Finances *Francis Anaya*

Les futures DI du sud-ouest sont connues

Concernant la future délimitation géographique de la DI de Bordeaux, elle s'étendra en 2017 sur un arc Sud-ouest Atlantique englobant les DR de Bayonne, Bordeaux et Poitiers, la DR de Toulouse formera quant à elle une autre DI s'étendant sur l'arc Sud-ouest Méditerranéen. Cette réforme territoriale changera également la donne syndicale dont les modalités de représentativité ne sont pas définies à ce jour.

TARIFS D'ADHESION A L'UNSA

COTISATIONS 2016

STAGIAIRES	22 €
BERKANI	27 €
AC 2ème classe	64 €
AC 1ère classe	69 €
ACP 2ème classe et ACP 1ère classe	84 €
Contrôleur 2ème classe	89 €
Contrôleur 1ère classe	95 €
Contrôleur principal	101 €
Inspecteur	117 €
IR3	127 €
IR2	132 €
IR1	137 €
IP2 / IP1	144 €
DSD2 / DSD1	154 €
DF / DI	175 €
Administrateur civil	218 €

La réduction d'impôt pour 2016 est égale à 66% du montant de la cotisation payée

Contacts : Jean-Marc Querillacq (DR de Bordeaux) Bruno Gracies (DR de Bayonne) Jean-Luc Lannes (DR de Midi-Pyrénées) Serge Détrieux (DI de Bordeaux).